

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

20251023\_006

Mairie de  
Mairie de  
**LES ARDILLATS**  
(Rhône)

L'an deux mil vingt cinq  
Le : 23 octobre

Le Conseil Municipal de la commune de LES ARDILLATS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean Michel MOREY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2025

**PRESENTS** : MM. J-M. MOREY - J-P. CIMETIERE - F. SIVIGNON -  
Mmes F. PATAY - C. DURAND - MM. S. TAGUET - H. MACHEZER - J.  
JANDARD - P. FOREST - Mmes A. SANLAVILLE - P. CHEVALIER -  
MM R. JACQUET - J. DUCROUX

**OBJET :**

Cimetière : tarifs des concessions et du columbarium au 1<sup>er</sup> novembre 2025

**Excusés** : A. BARRAUD

Secrétaire de séance : Fleury SIVIGNON

Le conseil municipal doit se prononcer sur le renouvellement des tarifs des concessions dans le cimetière de la commune.

Après délibération, le conseil municipal **décide, à l'unanimité**,

**De modifier** les tarifs au m<sup>2</sup> des concessions au cimetière communal à compter du 1er novembre 2025, comme suit:

- 70 € pour 15 ans
- 140 € pour 30 ans
- 210 € pour 50 ans

**De reporter** les tarifs du columbarium comme suit :

- 650 € pour 15 ans
- 1 100 € pour 30 ans

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire, Jean-Michel MOREY

